

# depot de bilan agence immobilière

# Par dean33, le 05/07/2010 à 13:03

Bonjour,

Je loue un appartement depuis 2 ans via une agence immobilière, à qui je paye mon loyer chaque mois. Ce mois-ci, mon loyer n'a pas été prélevé, et je viens d'apprendre que l'agence a déposé le bilan.

Que dois je faire? A qui dois je payer mon loyer? que va t'il se passer par la suite, entre autres pour ma caution?

Merci beaucoup

Frédéric

#### Par dobaimmo, le 05/07/2010 à 14:00

#### **Bonjour**

vous avez votre bail sans doûte, sur lequel est précisé le nom du propriétaire. vous devez prendre contact avec lui le plus rapidement possible pour mettre au point les modalités de paiement à venir.

pour votre dépôt de garantie : il a été versé au propriétaire (ou pas) et c'est son problème. Il vous le restituera s'il n'y a pas de soucis avec l'appartement, lors de votre départ.

cordialement

#### Par dean33, le 05/07/2010 à 14:50

# Bonjour

merci pour votre réponse, mais hélas sur le bail, je n'ai que son nom, je connais pas cette personne, et je ne sais même pas où elle habite! je vais devoir attendre que quelqu'un se manifeste!

Cordialement

# Par dobaimmo, le 05/07/2010 à 14:58

et pourtant c'est une mention obligatoire!

vous pourriez essayer autre chose : dans le hall de votre immeuble doit être affiché le nom du syndic.

prenez contact avec lui, en lui fournissant le numéro de votre appart, il pourrait retrouver le nom du propriétaire, et compte tenu des circonstances soit vous le communiquer, soit lui communiquer vos coordonnées.

à moins bien sûr que l'agence ne soit également le syndic de l'immeuble lol

# Par dean33, le 05/07/2010 à 17:31

j'ai bien peur que ce soit le cas, il n'y a pas de syndic, ce sont des lots de deux apparts l'un au dessus de l'autre. Et ces apparts ne sont pas forcément gérés par la même agence !!!!

# Par dobaimmo, le 05/07/2010 à 18:06

alors attendez et mettez votre loyer de coté. le propriétaire va bien finir par se remuer. cordialement